



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
LIMITÉE

DP/1997/L.15
17 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 3 de l'ordre du jour
PNUD

PROJET DE DÉCISION

97/xx. Projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999

I. PNUD

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 contenu dans le document DP/1997/23, qui tient compte d'éléments nécessaires à la mise en oeuvre du processus de changement PNUD 2001, que le Conseil d'administration a approuvé dans sa décision 97/15, et prend également note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1997/31);

2. Se félicite du nouveau mode de présentation du budget conforme au point 5 de sa décision 97/6 sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

3. Approuve les propositions formulées par l'Administrateur aux paragraphes 57 à 61 du document DP/1997/23, notamment en ce qui concerne le recouvrement des contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux extérieurs, compte tenu de la situation particulière des pays à faible revenu, y compris des petits États insulaires en développement;

4. Approuve la proposition de l'Administrateur formulée aux paragraphes 103 à 114 du document DP/1997/23 concernant la méthode retenue pour affecter du personnel supplémentaire au siège du Programme des Volontaires des Nations Unies;

5. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les services d'appui au développement, tel qu'il figure aux paragraphes 116 à 125 du document DP/1997/23;

6. Prie l'Administrateur, conformément au cadre juridique existant du Programme des Nations Unies pour le développement, et en particulier la décision

71/14 du Conseil d'administration, et compte tenu des recommandations du Comité consultatif, de faire en sorte que les chefs de bureau régional se voient tous attribuer la même classe et de modifier en conséquence le budget pour l'exercice biennal 1998-1999; et de revoir le nombre de postes de rang élevé au siège, ainsi que l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

7. Approuve l'ouverture de crédits d'un montant brut de 590 593 500 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 72 127 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits s'élevant ainsi à 518 466 500 dollars;

Budget d'appui biennal 1998-1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	273 864,2
Siège	64 810,2
Total partiel	338 674,4
Gestion et administration	127 019,5
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays/Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies	98 913,0
Bureau des services d'achats interorganisations	3 896,6
Volontaires des Nations Unies	30 880,3
Total partiel	133 689,9
Montant brut total des crédits ouverts	599 383,8
Ajustement	(8 790,3)
Montant brut total ajusté des crédits ouverts	590 593,5
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	72 127,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	518 466,5

8. Autorise l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit au profit de laquelle le virement est effectué;

9. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa troisième session ordinaire en 1998 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999, compte tenu des faits nouveaux intervenus entre-temps, notamment la réforme de l'Organisation des Nations Unies, les

progrès réalisés dans la mise en oeuvre du processus de changement PNUD 2001, la révision des montants des contributions aux ressources de base, l'effet des fluctuations de change, la nature et le type de la présence dans les pays, compte tenu de la complexité opérationnelle du programme, et les délibérations du Conseil d'administration sur les autres ressources et, à ce moment-là, de faire toutes recommandations nécessaires.

II. FONDS

10. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les prévisions relatives aux budgets d'appui biennaux pour l'exercice 1998-1999 du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, du Bureau pour la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, figurant dans le document DP/1997/23;

11. Se félicite du nouveau mode de présentation des budgets, conforme au point 5 de sa décision 97/6 sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

12. Approuve l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est indiqué ci-après :

Budgets d'appui biennaux pour 1998-1999

(En milliers de dollars de États-Unis)

	FENU	FARNUERN	UNIFEM	UNSO
Montant total des crédits	12 864,0	1 532,8	10 695,2	5 852,4

13. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa troisième session ordinaire de 1998 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 de chacun des fonds, compte tenu des faits nouveaux intervenus entre-temps et, à ce moment-là, de faire toutes recommandations nécessaires.

Le septembre 1997
